CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016
SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
EXIGENCE SOCIALE
RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 11092

OBJET

Budget Primitif 2016 - Délégation des Centres Sociaux

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objectif de présenter la politique publique liée à la délégation des Centres Sociaux au titre de l'exercice 2016.

Afin de mettre en œuvre les divers dispositifs mis en place par cette délégation pour mener à bien les actions, les crédits suivants ont été inscrits au projet de budget primitif (BP) 2016:

- 3 386 500 € pour la section de fonctionnement ;
- **100 000** €en autorisation de programme (AP) pour la section d'investissement, et **139 722** € en crédit de paiement

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA DELEGATION

Le Département des Bouches-du-Rhône œuvre en faveur des centres sociaux dûment agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de cet agrément dont 58 sur Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes.

a) La convention cadre des centres sociaux

Partant de la reconnaissance du rôle social de ces structures et du constat de leurs difficultés notamment financières, l'ensemble des partenaires institutionnels (Caf, Etat, Région, Département, communes) s'est mobilisé pour leur apporter un soutien collectif à travers la Convention Cadre des Centres Sociaux.

Ce partenariat a tout d'abord permis d'asseoir le financement des postes de direction, d'agent d'accueil et d'un demi-poste d'agent comptable dans le cadre de l'Animation Globale et de Coordination (AGC).

Aux termes de la nouvelle convention cadre 2015-2017 dont est signataire le Département des Bouches-du-Rhône, sa participation annuelle au financement de l'AGC s'établit comme suit :

- 7 774 € pour les structures nouvellement agréées et se situant en dehors du périmètre d'intervention prioritaire de la Politique de la Ville,
- 17 880 € pour les structures déjà agréées,
- 19 124 € pour les structures agréées, situées dans les zones prioritaires de la politique de la ville,
- 8 940 € pour les antennes des centres sociaux.

Il s'est également doté d'instances de résolution de problèmes, de mise en réseau et d'outils d'animation et d'évaluation.

A cet effet, la mission d'appui a connu sur l'année 2015 un fonctionnement hybride. Au cours du 1^{er} semestre 2015, l'Union des Centres Sociaux(UCS) a porté la mission

d'appui proposée aux structures éligibles à la CCCS ; le montant de la participation départementale s'est élevé sur ce poste à 25 750 €, soit une proratisation du financement accordé en 2014.

Afin d'optimiser ce volet de l'accompagnement des centres sociaux, sur le 2è semestre 2015, un prestataire retenu via un MAPA a pris le relais sur la Mission de Soutien Technique Renforcé (MSTR) pour un montant maximum global 120 796 € sur 18 mois.

La participation départementale est égale, comme pour les autres partenaires, Région et Caisse d'Allocations Familiales, à 24,11 % de ce plafond, soit pour 2015 un montant de 6 016,18 €

b) Les projets spécifiques des centres sociaux

Le Département des Bouches-du-Rhône apporte son soutien aux projets spécifiques des centres sociaux en faveur de :

- l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins de 25 ans
- l'insertion socio-culturelle des 6-12 ans et de leurs familles
- l'aide à scolarité

c) Equipement des centres sociaux

Cette aide contribue au maintien des activités existantes et au bon fonctionnement des structures.

d) Le Dispositif Animation Prévention Jeunesse (APJ)

En 2015, 36 postes ont été affectés à des structures sociales (32 centres sociaux et 4 structures associatives) et pris en charge financièrement par le Conseil Départemental sur la base d'une convention passée avec chaque organisme employeur, afin d'assurer le salaire et les charges liées au poste de l'animateur ainsi que les actions en découlant.

LES PERSPECTIVES 2016

Pour 2016, le Département des Bouches-du-Rhône réaffirme son engagement en faveur des centres sociaux.

Ces actions, qui participent pleinement au « mieux vivre ensemble » dans de nombreux quartiers du département, ont ainsi fait l'objet d'un soutien remarqué lors des Etats Généraux de Provence dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission « Exigence Sociale ».

Le soutien du Département paraît en 2016 plus que jamais nécessaire pour ces structures qui apparaissent parfois comme les derniers lieux de vie publique dans les quartiers défavorisés.

En tant que partenaire de la Convention Cadre sur la période 2015-2017, il est proposé d'inscrire les crédits suivants:

- 1 455 000 € en faveur de l'aide au fonctionnement des structures correspondant à la prise en compte des dépenses d'animation globale et de coordination qui représentent le socle de base nécessaire au fonctionnement d'un centre social (1 poste de direction, 1 poste d'agent d'accueil et d'un demi-poste d'agent comptable), selon les modalités indiquées ci-dessus.
- 40 000 € pour la mission de soutien technique renforcée visant à accompagner les structures en difficulté par des interventions à destination des administrateurs et équipes techniques des centres sociaux.

De façon complémentaire, le Département des Bouches-du-Rhône poursuit une participation volontaire aux actions des centres sociaux. Toutefois, pour des raisons de contrainte budgétaire, son intervention sera limitée désormais aux structures dont la commune est signataire de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

a) Soutien des projets spécifiques

Au vu du cadrage budgétaire, il est proposé de rétablir l'équilibre des financements entre les structures au regard de la valeur technique des projets et du nombre d'habitants touchés par la zone de vie sociale.

A cet effet, il est proposé d'inscrire, au budget primitif 2016, **448 500** € en faveur de l'aide aux projets spécifiques.

b) <u>Soutien des projets d'investissement</u>, pour lequel il est proposé d'inscrire sur la section d'investissement **139 722 €en crédits de paiement**

Enfin, le Département poursuit son engagement en faveur du dispositif d'animation prévention jeunesse.

Afin de financer les projets d'animation prévention jeunes déposés par les structures au titre de l'année 2016, un crédit de fonctionnement de **1 443 000** € est inscrit sur un nouveau programme dédié.

De plus, au vu de l'échéance de la convention d'objectif qui interviendra en juin 2017, il est proposé de mettre en place une évaluation du dispositif.

PROPOSITION

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les objectifs et les actions liés à la délégation des centres sociaux pour l'année 2016 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - pour procéder à la répartition des crédits susvisés après avis de la commission « exigence sociale » qui devra être consultée,
 - pour adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département,
 - pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL